

# Procès verbal du conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

**Présent-e-s :** Mme Feltz, Mme Vrignaud, Mme Bouvier, Mme Lebreton, Mme Volsik, Mme Nevoux, Mme Gauthier, M. Bourachid, M. Lebeaupin et M. Liger (parents représentants élus), M. Philippot-Bretonneau (DDEN), Mme Vignaud (ATSEM), Mme Leblanche, Mme Lizot, Mme Jaffrès, Mme Kermabon, Mme Cloarec, Mme Fournier, M. Fortier, M. Guivarch et M. Lalaude (enseignants), M. Blineau (élu municipal), Mme Bertrand (Léo Lagrange), Mme Feysat (RASED Plessis Cellier).

**Absent-e-s excusé-e-s :** Mme Casteigt (IEN Nantes III), Mme Jouvinier, Mme Randoulet, Mme Platiau (enseignantes)

La séance débute à 18h35.

## **1. Compétences et composition du conseil d'école :**

- Lecture succincte du règlement intérieur du conseil d'école. Il est notamment rappelé que le conseil d'école se compose des membres suivants : Le directeur d'école, président ; Le maire ou son représentant et un conseiller municipal ; Les enseignants de l'école ; Un des enseignants du RASED ; Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ; Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

- Présentation des résultats des élections des représentants des parents d'élèves : liste élue par 60,57% des inscrits.

- Transmission des dates des prochains conseils d'école : 28 février et 11 juin 2019.

## **2. Règlement intérieur de l'école: lecture, avis, modifications, approbation :**

Après lecture du règlement actuellement en vigueur, les remarques suivantes visant à effectuer des modifications sont retenues :

- Utilisation des structures ludiques : mention à mettre en gras dans le RI ? Oui, approuvé. Constat du fait que le message passe moins en début d'année comparé aux années précédentes. Proposition par M. Lalaude de mettre en place une pancarte plastifiée.

- Modification du nom de l'opérateur périscolaire et de l'adresse mail de contact dudit opérateur dans l'école : « Fédération Léo Lagrange Ouest ».

- Accès des GS/CP à l'école : il existe une tolérance pour l'entrée au 24 rue Deshoulières, est-il nécessaire de le mentionner officiellement ? Non.

- Cas des personnes venant chercher un GS de la classe de GS/CP et qui cheminent vers la maternelle :

> Faut-il mettre une affiche sur la porte rouge coupe-feu rappelant l'interdiction de se rendre en maternelle avant 16h10 ? Oui.

> Faut-il faire passer un mot dans le cahier de liaison des GS/CP ? Non

> Les animateurs doivent être plus vigilants le soir.

> Choix est fait d'insister dans le règlement intérieur en mettant en gras la phrase en question.

- Modifier la date : « novembre 2018 »

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité du conseil d'école.

## **3. Sécurité à l'école: exercices sécurité et PPMS 2018-2019 :**

- Le premier exercice PPMS a eu lieu le 17/10 ; il était en lien avec l'éducation à la culture de la vigilance, portait sur « attentat-intrusion / se protéger en s'enfermant ».

Les consignes ont été dans l'ensemble respectées ; peu d'élèves ont montré une émotion significative ; ceux-ci, identifiés, font et feront l'objet d'un soin et d'une attention particuliers.

- Le deuxième exercice sera un exercice « confinement – risques majeurs » et aura lieu au mois de mars.
- Le troisième exercice « intrusion – fuite » aura pour objectif de rejoindre dans le calme un point d'accès à l'école et aura lieu entre les mois de mai et juin 2019.
- Un exercice incendie a lieu le mercredi 7/11 en première partie de matinée ; 2 autres sont prévus dans l'année.
- Un parent d'élève indique qu'il a jugé positive la communication dans les cahiers de liaison ayant été faite avant le 1<sup>er</sup> exercice. Il est donc rappelé que d'autres communications seront faites à l'avenir.

#### **4. Travaux et entretien de l'école: projet Aristide Briand, cour de récréation :**

*Projet Aristide Briand : Résidence en construction en face de l'école, côté rue Harouÿs*

- Parent d'élève : l'entrée et la sortie de camions aux heures d'entrée/sortie de l'école était source d'inquiétude.
- M. Lalaude rappelle que transmission est faite à M. Cormier à chaque problème soulevé et qu'une véritable coordination a lieu avec les acteurs du chantier.
- La classe de PSMSb de Dominique Jaffrès a pour projet de se rendre sur le chantier ; un courrier a été envoyé à M. Cormier de la société Cogedim, la réponse est attendue.
- Concernant les nuisances : elles étaient prégnantes en septembre et en octobre, avec la chaleur et la nécessité d'ouvrir les fenêtres. C'est bien moins sensible depuis, grâce à l'avancée du chantier au fait que les températures sont désormais plus basses.

*Travaux sur la cour côté élémentaire :*

- Ils sont confirmés pour l'été 2019 : il s'agit d'une réfection complète.
- Urgence-Bâti (Ville de Nantes) peut continuer à être sollicité dans l'intervalle pour des urgences, ce qui est confirmé par M. Blineau.
- Il est fait mention du cas d'un élève ayant subi une infection à cause d'une peinture écaillée de poteau sportif en mauvais état. Il est souhaité qu'à l'occasion de la réfection de la cour, une remise en état des peintures des poteaux qui soutiennent le toit un préau soit effectuée.
- Un jeu extérieur a été endommagé dans la cour de la maternelle : le problème a été constaté, des plots posés, mais la sécurité n'est assurée que de façon peu satisfaisante, n'est-il pas possible de combler le trou ? Question en suspens.
- Quid des plafonds qui fuient à la maternelle en salle de motricité ? Il n'y a pas eu de grosse intempérie depuis le début de l'année, ce qui ne permet pas de savoir si ces fuites vont reprendre et avec quelle intensité.
- Stephan Bonnin, gardien de l'école, assure le suivi des travaux intermédiaires, en contactant par téléphone les services municipaux (dont urgence bâti) quand un problème ne relevant de la simple maintenance apparaît. Face à une réactivité et un suivi extérieur à l'école qui ne donne pas satisfaction, il est décidé de formaliser tout ceci par une transmission écrite (possibilité de mettre en place un registre pour ces travaux intermédiaires à usage interne).
- Evocation d'autres exemples de maintenance qui laisse à désirer pour des raisons diverses : double-vitrage défaillant dans la classe de CM2 ; serrures de fenêtres neuves qui dysfonctionnent ; faux-plafonds qui lancent paraître des traces de fuites.

## **5. Enjeu et mise en œuvre de l'éducation à la sexualité à l'école primaire :**

Cette éducation est menée dans le strict respect des instructions officielles. A savoir: pas d'éducation à l'école maternelle. Pour ce qui est de l'école élémentaire, une présentation est faite en conseil d'école et rappellera qu'

"[...] à ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques **peuvent** constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté [sur la deuxième partie de l'année de CM2 notamment] ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à **l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe.**"

Il ne s'agit donc pas d'une pratique pédagogique programmée et systématisée. La circulaire du 13 septembre 2018 éclaire sur les modalités de mise en œuvre.

- Les enseignants prennent le temps de traiter en classe les éventuels questionnements qui pourraient se présenter et qui entrent dans le cadre des textes réglementaires.
- Les partenaires de la communauté éducative peuvent intervenir au sujet de problématiques plus précises et nécessitant des ressources et un espace d'écoute particulier.
- Explication par M. Lalaudé de ce que peuvent être les signaux d'alarme nécessitant l'intervention du RASED, de la PMI, de la protection de l'enfance (services du conseil départemental et justice).
- Si des parents ont des questions qui émergent au sujet de leur enfant, charge à eux de contacter l'enseignant pour les évoquer ensemble. L'équipe enseignante reste à l'écoute des familles.

## **6. Projet d'école: progression de l'élaboration du nouveau projet d'école :**

- Les enseignants se réunissent courant novembre pour continuer l'élaboration du nouveau projet d'école.
- Les résultats des évaluations de CP/CE1 doivent servir de point d'appui pour la rédaction du nouveau projet d'école mais les dysfonctionnements informatiques causant une mauvaise présentation des résultats ont retardé le début de son élaboration.
- Des projets ont tout de même été lancés pour cette année scolaire : projet de webradio en partenariat avec un acteur local, Jet FM.
- Projets musicaux, concerts en maternelle.

Certains projets seront financés par la coopérative scolaire. Un don devrait être fait prochainement par l'association des parents d'Harouys à la coopérative scolaire pour un montant de 2000 euros. Cette communication amène à préciser qu'un point relatif à la coopérative scolaire sera fait lors du prochain

conseil d'école. Pour information, en ce début d'année, le solde disponible sur le compte de la coopérative de 5129 euros au 30/09/2018.

### 7. Cour de récréation élémentaire: utilisation de l'espace sur les temps de récréation et le temps périscolaire :

- Rappel de l'utilisation sur le temps scolaire :

2 récréations de 20 minutes le matin, activités libres pour toutes les classes de l'élémentaire.

Temps plus court l'après-midi (10 minutes), sauf pour les classes de cycle 3 qui ne sortent pas.

Temps d'accueil du matin : 10 minutes calmes, les élèves terminent leur éveil.

Temps d'accueil de l'après-midi : 10 minutes plus effervescentes, nécessitant une vigilance accrue de la part de l'équipe enseignante.

- Rappel de l'utilisation sur le temps périscolaire :

Transition avant l'accueil scolaire du matin.

Pointage le midi auprès de l'animateur référent.

Les deux services de cantine permettent une utilisation graduée et lissée de la cour.

Avant 13h45, en revanche, tous les enfants de l'école sont dans la cour et c'est nécessairement plus difficile à gérer.

A partir de 16h00 : une zone de goûter a été récemment délimitée pour permettre à ceux qui le font de se restaurer sereinement.

- Point de vue des parents d'élèves sur l'utilisation de la cour pendant le temps périscolaire : les parents de CP se plaignent du fait que leurs enfants craignent la cohabitation avec les grands. L'intégration des petits aux jeux collectifs n'est pas satisfaisante et le football prend trop de place dans les jeux de cour.

- Réponse du périscolaire : ce temps est encadré, le nombre de jeux sortis est limité par un tableau qui en régle l'utilisation.

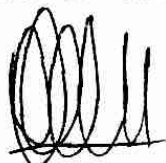
- Réponse des représentants des parents d'élèves : il s'agirait en fait de respecter les espaces respectifs des jeux avec et sans ballon avec la contrainte spatiale de cette petite cour pour que chacun puisse jouer sans prendre une place disproportionnée. Il y a trop peu de place, sur le temps scolaire, pour les jeux « hors-foot » et « hors-basket ». Le scolaire et le périscolaire doivent être cohérents sur la place respective de chacun des jeux pour que chacun puisse faire ce qu'il a envie de faire.

- Le DDEN rappelle que « la cour de récréation n'est pas un terrain de sport » et qu'on ne peut pas avoir une situation où quelques petits groupes d'élèves monopolisent la majeure partie de la cour de récréation.

### 8. Questions diverses \*

- Quid de l'affichage des listes d'élèves la veille de la rentrée devant l'école ? On ne peut pas communiquer sur la voie publique l'identité des élèves inscrits dans l'école.

Fin du conseil d'école 20h15.



Le secrétaire de séance

M. Guivarch



Le Directeur de l'école

M. Lalaude